



# Attestation Groupe Scolaire

Cette attestation autorise l'utilisation du **Ticket Groupe Scolaire** sur l'ensemble du réseau Tan (sauf la navette aéroport) Tramway, Busway, Bus, Navibus et sur le réseau Ter entre les gares de l'agglomération de Nantes Métropole. Elle doit être dûment remplie et présentée à tout contrôle.

## L'ORGANISME

Nom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Cachet de l'organisme :

## LE RESPONSABLE DU GROUPE

Prénom .....

Nom .....

Certifie que son groupe remplit les conditions lui permettant d'utiliser le ticket Groupe Scolaire.

Signature du responsable :

## Les conditions d'utilisation de l'attestation Groupe Scolaire

- Attestation attribuée aux groupes scolaires de l'enseignement primaire ou secondaire, ainsi qu'aux enfants d'âge scolaire (moins de 18 ans), dans le cadre d'activités sous le contrôle d'un organisme culturel, sportif ou de loisirs.
- Le voyage doit s'effectuer en heures creuses (de 8h30 à 17h et à partir de 18h30). En dehors de ces heures, une dérogation peut être accordée sur demande écrite effectuée au moins 8 jours avant le déplacement. La dérogation fera l'objet d'un courrier que le responsable du groupe aura en sa possession le jour du déplacement.  
Courrier à adresser à : **Direction Commerciale Tan - 3 rue Bellier - BP 64605 - 44046 Nantes Cedex 1**

## Le titre de transport

Cette attestation donne droit à l'utilisation du **ticket Groupe Scolaire** :

- valable jusqu'à 10 enfants voyageant ensemble + 1 accompagnateur référent du groupe qui doit être majeur.
- valable 1 heure sur l'ensemble du réseau Tan (hors navette aéroport), correspondances comprises et sur le réseau Ter dans l'agglomération.
- compostage obligatoire dès la 1<sup>ère</sup> montée.

## Le nombre d'enfants et d'accompagnateurs

- Un groupe de 20 enfants et plus devra être divisé en deux, disposant chacun d'une attestation distincte.
- L'accompagnateur référent du groupe, porteur de cette attestation, peut être une autre personne que le responsable désigné ci-dessus, dont il doit cependant dépendre. Cette attestation a pour lui valeur de titre de transport.
- Pour un groupe de 10 enfants et leur accompagnateur référent : les accompagnateurs supplémentaires devront être en possession d'un titre de transport Tan valable. Pour un groupe inférieur à 10 enfants, les accompagnateurs supplémentaires (hors accompagnateur référent qui voyage gratuitement) seront couverts par le ticket groupe scolaire dans la limite de validité du titre pour 10 personnes.

**Pensez à commander vos Tickets Groupe Scolaire en ligne sur [tan.fr](http://tan.fr).  
En vente également à l'Espace Mobilité et dans les Relais Tan.**

Le non respect de l'une ou l'autre de ces conditions constitue une situation irrégulière susceptible d'entraîner l'établissement d'une indemnité forfaitaire à l'encontre des personnes en cause.